

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FONDS DE SOUTIEN
RELATIF AUX PRÊTS ET
CONTRATS FINANCIERS
STRUCTURÉS À RISQUE



PROGRAMME 344

FONDS DE SOUTIEN RELATIF AUX PRÊTS ET CONTRATS FINANCIERS STRUCTURÉS À RISQUE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	8
Justification au premier euro	12

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Jérôme FOURNEL, administrateur général, est nommé Directeur général des finances publiques, à compter du 20 mai 2019, devenant ainsi responsable du programme 344.

La mise en œuvre du fonds et les évolutions de son cadre juridique, financier et opérationnel

Abondé initialement à hauteur de 1,5 Md€ en autorisations d'engagement dès 2015 pour la durée de vie du fonds et de 100 M€ en crédits de paiement par an pendant une durée maximale de 15 ans, le fonds de soutien créé par la loi de finances pour 2014 a vocation à apporter une aide financière aux organismes publics locaux ayant souscrit avant l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2014 des emprunts structurés et des instruments financiers à risque, en facilitant le remboursement de ces emprunts par anticipation ou en allégeant la charge d'intérêt qu'ils représentent.

Le fonds de soutien est devenu pleinement opérationnel fin novembre 2014 après validation le 13 novembre 2014 de la doctrine d'emploi du fonds par le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS) et adoption de l'ensemble des textes réglementaires encadrant juridiquement les modalités d'intervention du fonds de soutien et d'attribution des aides (décret n° 2014-44 du 29 avril 2014 et son arrêté d'application du 4 novembre 2014, décret n° 2014 -810 du 16 juillet 2014). Toutefois, la décision de la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 de laisser s'apprécier la devise helvétique par rapport à l'euro a rendu nécessaire un ajustement à la fois des moyens budgétaires du fonds de soutien et des conditions d'octroi des aides afin de prendre en charge la grande majorité, voire la totalité pour les situations les plus difficiles, des surcoûts d'indemnités de remboursement anticipé des emprunts à risque adossés à la parité euro-franc suisse.

C'est ainsi qu'au-delà du doublement des capacités d'intervention du fonds, portées à 3 Md€ par la loi de finances rectificative pour 2015, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont permis de sécuriser juridiquement les nouvelles modalités d'intervention du fonds de soutien suite à la réévaluation du franc suisse :

- la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui permet le rehaussement du taux maximal d'aide à 75 % du montant des indemnités de remboursement anticipé (IRA) ;
- le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015, qui limite les possibilités de refinancements des emprunts à risque en subordonnant l'aide du fonds au choix d'un refinancement sous forme de prêt à taux fixe ou variable simple, qui instaure un nouveau barème de calcul des aides, et qui autorise au cas par cas une majoration du taux d'aide tel qu'il résulte de l'application du barème ;
- la nouvelle doctrine d'emploi du fonds adoptée le 2 avril 2015 ;
- l'arrêté du 22 juillet 2015, qui différencie les barèmes selon la nature juridique du bénéficiaire ;
- l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015, qui complète le cadre juridique, d'une part, en posant les conditions de renouvellement au-delà d'une durée initiale de trois ans du dispositif dérogatoire conformément aux décisions prises par le CNOS le 28 janvier et le 26 avril 2017¹, d'autre part, en ouvrant la possibilité pour le service en charge de la gestion du fonds de soutien de verser en une seule fois des aides dites de petit montant, dans la limite des crédits disponibles.

L'instruction de l'ensemble des dossiers étant achevée, le fonds de soutien est entré en 2017 dans une nouvelle phase consistant à assurer la poursuite de l'activité du fonds jusqu'en 2028, date de fin du dispositif. La gestion du fonds de soutien, initialement confiée au service à compétence nationale de pilotage du dispositif des emprunts à risque (SPDSER)² a été transférée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), chargée d'assurer l'exécution des conventions d'aides signées entre l'État et les bénéficiaires (suivi des paiements des aides jusqu'en 2028 en lien avec l'Agence de services et de paiement, gestion des dossiers relevant du dispositif dérogatoire...).

Ce transfert a été juridiquement acté par une délégation de gestion signée le 13 novembre 2017 (publication au journal officiel du 18 novembre 2017) entre le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

1 dispositif prévu à l'article 6 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 consistant en la prise en charge d'une partie des intérêts dus sur les échéances dégradées au-delà du taux de l'usure.

2 créé par le décret 2014-810 du 16 juillet 2014.

Constats et évolutions au 31 décembre 2019

À la date butoir du 30 avril 2015, 676 collectivités ou établissements publics ont déposé un dossier de demande d'aide pour au moins un prêt structuré à risque éligible à l'aide du fonds de soutien (sur un total évalué à 850 entités concernées par un remboursement d'emprunts à risque).

L'ensemble de ces dossiers représente un total de 1 164 prêts pour un encours global de 6,3 Md€ (étant précisé que l'encours total des emprunts structurés éligibles à l'intervention du fonds au 31 décembre 2013 avait été évalué à un maximum de 8 Md€), 25 % des prêts (soit 293) étant indexés sur la parité euro/franc suisse et 12 % (soit 143 prêts) sur la parité dollar/ franc suisse.

Au final, 580 collectivités locales et autres entités distinctes ont accepté la subvention du fonds de soutien (soit 85 % des entités ayant déposé au moins un dossier).

Au 31 décembre 2019, le montant global des aides notifiées à titre définitif après acceptation des propositions d'aide par les 580 bénéficiaires s'élève à 2,53 Md€ (hors aides à la gestion qui s'élèvent à 94 k€).

Les 1 164 prêts se répartissent de la manière suivante :

- a) 11 prêts détenus par 8 entités ont bénéficié en 2015 d'un versement d'aide en une seule fois au titre du remboursement anticipé pour un montant d'aide global définitif de 47,92 M€ ;
- b) 865 prêts détenus par 539 collectivités relèvent du dispositif d'aide au titre du remboursement anticipé pour un montant d'aide global définitif de 2 355 M€ fin 2019.

Par ailleurs, le versement en une fois du solde des aides dites « de petit montant », initialement décidé par le CNOS du 26 avril 2017, et fixé par l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 a été initié pour la première en 2018. Au 31 décembre 2019, 277 prêts ont été soldés pour un montant total de 15,8 M€.

- c) 120 prêts détenus par 77 entités relèvent du dispositif d'aide dérogatoire pour un montant d'aide plafond de 129,31 M€. 4 prêts détenus par 4 collectivités ont bénéficié de versements au titre de la prise en charge d'intérêts dégradés pour un montant de 289 752,35 € ;

À noter qu'un prêt a fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel suite à une scission avec deux autres collectivités. Il relève donc pour une partie du dispositif d'aide dérogatoire, le reste relevant du dispositif d'aide de droit commun. Un autre prêt a également fait l'objet d'une scission avec une autre collectivité et a été refinancé dans sa totalité.

5 autres entités ont perdu le bénéfice de l'aide du fonds de soutien au titre de 5 prêts. Ces collectivités, détentrices de contrats de prêts indexés sur la parité euro/franc suisse n'ont en effet pas respecté l'obligation de refinancer leurs emprunts au terme d'une période de prise en charge des intérêts dégradés de 3 ans (conformément à l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015).

- d) 115 entités ont refusé la proposition d'aide au titre de 166 prêts (soit 14 % des prêts), ou se sont vu opposer au final une décision de refus ou de forclusion par le service à compétence nationale de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque (SPDSER), pour un montant global de proposition d'aide à hauteur de 124,77 M€.

Depuis l'ouverture du fonds, le montant d'aide global versé aux bénéficiaires s'élève à 810,04 M€ dont 47,95 M€ en 2015, 210,78 M€ en 2016, 174,25 M€ en 2017, 194,82 M€ en 2018 et 182,24 M€ en 2019.

Impacts sur la gestion 2020 et orientations stratégiques pour 2021

Les axes principaux de travail seront, pour les années à venir :

- la poursuite du versement des échéances dans le cadre du dispositif d'aide au titre du remboursement anticipé ;
- la surveillance des prêts demeurant dans le cadre du dispositif dérogatoire et susceptibles d'évoluer en remboursement anticipé ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de versement en une fois du solde des aides dites de « petit montant ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer un versement efficient des aides aux collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la sortie des emprunts à risque
INDICATEUR 1.1	Part (en nombre) des rejets de virement

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer un versement efficient des aides aux collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la sortie des emprunts à risque

INDICATEUR 1.1

Part (en nombre) des rejets de virement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage des rejets de virement lors de la mise en paiement par l'Agence de Services et de Paiement de l'ensemble des aides	%	0	0	0	0	0	0

Commentaires techniques

Source des données : Agence de services et de paiement (ASP).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de rejets de virement constatés sur une année et le nombre annuel de virements effectués auprès des comptables publics des bénéficiaires.

La notion de rejet de virement fait référence à deux notions :

- soit un rejet du virement à l'initiative de la Banque de France lors du virement sur le compte du comptable public du bénéficiaire, au vu du fichier de virement initié par l'ASP et que celle-ci lui a adressé ;
- soit un rejet du virement à l'initiative du comptable dans l'impossibilité d'imputer le montant du virement sur le compte de la collectivité ou de toute autre entité bénéficiaire (notamment lorsque le comptable n'est plus le teneur de compte de la collectivité et que le bénéficiaire n'a pas communiqué à l'ASP ses nouvelles coordonnées bancaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme attendu dans les prévisions et conformément à l'objectif fixé à l'Agence de services et de paiement, aucun rejet de virement n'a été enregistré au cours de la gestion 2019 pour les 674 virements effectués.

Cet indicateur permet ainsi d'attester de la qualité du service rendu aux entités bénéficiaires et de l'efficacité de la gestion.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				11 500 000
Total des AE prévues en LFI				11 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+11 500 000		+11 500 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+611 300		+611 300	
Total des AE ouvertes	12 111 300		12 111 300	
Total des AE consommées				

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	94 500 47 415	183 181 342 177 465 780	183 275 842 177 513 195	194 775 842
Total des CP prévus en LFI	94 500	183 181 342	183 275 842	194 775 842
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+11 500 000		+11 500 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-17 256 573		-17 256 573	
Total des CP ouverts	177 519 269		177 519 269	
Total des CP consommés	47 415	177 465 780	177 513 195	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à				11 500 000

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 344

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2018 Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
risque	20 981	-250 000 000		-249 979 019
Total des AE prévues en LFI				11 500 000
Total des AE consommées	20 981	-250 000 000		-249 979 019

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2018 Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	91 731 38 673	183 825 031 189 859 789	183 916 762	195 416 762 189 898 462
Total des CP prévus en LFI	91 731	183 825 031	183 916 762	195 416 762
Total des CP consommés	38 673	189 859 789		189 898 462

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	20 981			38 673	94 500	47 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 981			38 673	94 500	47 415
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-250 000 000			189 859 789	183 181 342	177 465 780
Transferts aux collectivités territoriales	-250 000 000			189 859 789		177 465 780
Transferts aux autres collectivités					183 181 342	
Total hors FdC et AdP					183 275 842	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+12 111 300			-5 756 573	
Total*	-249 979 019	12 111 300		189 898 462	177 519 269	177 513 195

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019
Dépenses de personnel						

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Autres natures de dépenses	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000
Total	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		11 500 000		11 500 000				
Total		11 500 000		11 500 000				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		611 300		14 499				
Total		611 300		14 499				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019								17 271 072
Total								17 271 072

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		12 111 300		11 514 499				17 271 072

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque			11 500 000		183 275 842 177 513 195	194 775 842 177 513 195
Total des crédits prévus en LFI *				183 275 842		183 275 842
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+12 111 300	+12 111 300		-5 756 573	-5 756 573
Total des crédits ouverts		12 111 300	12 111 300		177 519 269	177 519 269
Total des crédits consommés				177 513 195		177 513 195
Crédits ouverts - crédits consommés		+12 111 300	+12 111 300		+6 074	+6 074

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Concernant les autorisations d'engagement (AE), le programme 344 a bénéficié au titre de la gestion 2019 d'un report d'AE à hauteur de 611 300 € ainsi que, comme chaque année, de l'ouverture de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ fléchés sur le versement des aides aux collectivités¹.

Aucune consommation d'AE n'est intervenue au cours de la gestion 2019 : les AE correspondant à l'engagement annuel au titre de la convention avec la Banque de France ont été consommés lors de la signature de la convention le 29 juin 2018 (la création dans Chorus de l'EJ relatif à cette convention impliquait de positionner des AE à hauteur de 30 000 €, correspondant à la facture à venir au titre de la période 2018-2019).

Le montant des autorisations d'engagement non consommées au titre de la gestion 2019 reste donc de 611 300 €.

Concernant les crédits de paiement (CP), un montant de 183,276 M€ a été ouvert au titre de la gestion 2019, auquel s'ajoutent les fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ et les reports de crédits à hauteur de 14 499 €.

Après la prise en compte de l'annulation de crédits effectuée en novembre 2019 (17,271 M€), le montant des crédits disponibles en 2019 a donc été de 177,519 M€.

La consommation de crédits de paiement étant de 177,513 M€, le montant des crédits non consommés s'élève donc à 6 074 €.

1 À noter que 11,5 M€ d'AE initialement non affectées ont été techniquement désengagées en 2019 pour permettre l'engagement de ces AE « fléchées » fonds de concours. L'opération est donc neutre budgétairement sur le montant total des AE dont a bénéficié le programme.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	183 275 842	183 275 842
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	183 275 842	183 275 842

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au-delà des crédits de paiement votés en loi de finances initiale pour 2019 à hauteur de 183,276 M€, rendus disponibles à hauteur de 177,778 M€ après prise en compte de la réserve de précaution de 5,498 M€, et de l'ouverture de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€, le fonds de soutien a également bénéficié du report de crédits 2018 sur la gestion 2019 à hauteur de 611 300 M€ en autorisations d'engagement et 14 499 € en crédits de paiement par arrêté du 7 mars 2019.

Une annulation de crédits a toutefois été effectuée en novembre 2019 à hauteur de 17,271 M€.

Les crédits de paiement restant disponibles ont permis d'honorer l'ensemble des aides dues aux collectivités locales, conformément aux échéanciers de paiement annexés aux conventions signées avec l'État.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ par an sur 15 ans sont organisées au travers de deux conventions signées en novembre 2014, d'une part, avec la Caisse française de financement local (CAFFIL, filiale de la Société de financement local) contributrice au fonds de soutien à hauteur de 10 M€ par an, et d'autre part, avec la banque Dexia Crédit Local, contributrice au fonds de soutien à hauteur de 1,5 M€ par an.

Les contributions respectives ont été versées le 12 janvier 2019 à hauteur de 10 M€ et le 15 janvier 2019 à hauteur de 1,5 M€.

Les fonds de concours ont été engagés et consommés en 2019 au titre des aides versées aux collectivités territoriales et établissements publics bénéficiaires.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	5 498 275	5 498 275
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	5 498 275	5 498 275

Outre la réserve de précaution à hauteur de 5,498 M€, le programme 344 n'a fait l'objet d'aucun gel de crédits au cours de l'année 2019.

Suite à l'annulation en novembre 2019 des crédits mis en réserve, et de 11,773 M€ supplémentaires, la réserve disponible en fin de gestion était donc nulle.

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES



Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 12 111 300	CP ouverts en 2019 * (P1) 177 519 269
AE engagées en 2019 (E2) 0	CP consommés en 2019 (P2) 177 513 195
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 177 513 195
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 111 300	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 2 064 387 477					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 2 064 387 477	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 177 513 195	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 886 874 282
	AE engagées en 2019 (E2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 886 874 282
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 179 318 378
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 1 707 555 904

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Au global, ce sont 3 milliards d'euros d'engagements qui ont été ouverts sur le fonds de soutien, dont 50 M€ ouverts en loi de finances initiale 2014, 1,427 milliards d'euros en loi de finances initiale pour 2015 et 1,5 milliard d'euros en loi de finances rectificative pour 2015, le reste provenant d'attributions de fonds de concours à hauteur 11,5 M€ par année depuis 2014 (soit au total 69 M€). Ces engagements sont suffisants pour couvrir, sur la durée de vie du fonds jusqu'en 2028, le versement de l'ensemble des aides notifiées.

Concernant le montant d'autorisations d'engagement engagées en 2015 et qui restent à couvrir par des crédits de paiements sur la durée du dispositif, soit 2 064,387 M€ à fin 2018, celui-ci se décompose comme suit :

- a) 2 064,297 M€ au titre de la convention signée entre le SPDSER et l'Agence de services et de paiement le 31 juillet 2015, laquelle a été modifiée par avenant à deux reprises ;
- b) 0,090 M€ au titre de la convention signée avec la Banque de France le 24 septembre 2015 pour la période 2019-2021 (au-delà, reconduction express d'année en année jusqu'en 2028).

Au cours de la gestion 2019, aucune autorisation d'engagement n'a été mouvementée.

Compte tenu de ces éléments, le montant des engagements antérieurs à 2018 non couverts par des paiements à fin 2018 reste donc de 2,064 Md€ fin 2019.

Concernant la consommation de crédits de paiement d'un montant global de 177,513 M€ en 2019, celle-ci intervient au titre de deux engagements juridiques distincts, tous deux rattachés à la gestion antérieure à 2019 :

- a) 177,466 M€ ont été consommés au titre de la convention signée avec l'Agence de services et de paiement le 31 juillet 2015 ;
- b) 30 000,00 € ont été consommés au titre de la reconduction de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2018-2019 ;
- c) 17 415,14 € ont été consommés au titre de la convention signée avec l'Agence de services et de paiement pour les années 2018 et 2019.

Au total, le montant d'engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 s'élève à 1 886,87 M€.

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		11 500 000	11 500 000			
Crédits de paiement		194 775 842	194 775 842		177 513 195	177 513 195

Aucune autorisation d'engagement n'a été ouverte en loi de finances initiale pour 2019, l'intégralité des AE l'ayant été pour la durée du fonds de soutien en loi de finances initiale pour 2014 et loi de finances rectificative pour 2015. Les AE indiquées dans le tableau supra correspondent aux AE des fonds de concours.

Concernant les crédits de paiement, le fonds de soutien a bénéficié de l'ouverture de crédits à hauteur de 183,276 M€ en loi de finances initiale et de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€, permettant ainsi de verser aux collectivités territoriales et établissements éligibles près de 178 M€ au titre des aides du fonds de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement			94 500	47 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			94 500	47 415
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 500 000		194 681 342	177 465 780
Transferts aux ménages	11 500 000		11 500 000	
Transferts aux collectivités territoriales				177 465 780
Transferts aux autres collectivités			183 181 342	
Total	11 500 000		194 775 842	177 513 195

Au titre des dépenses de fonctionnement :

Pour la gestion 2019, le fonds de soutien disposait au titre des frais de fonctionnement d'un report d'AE de 611 300 € et de 14 499 € en CP.

En matière d'autorisations d'engagements : aucune consommation d'AE n'est intervenue au cours de la gestion 2019, dans la mesure où l'engagement annuel au titre de la convention avec la Banque de France pour la période 2018-2019, à hauteur de 30 000 €, a simplement donné lieu à une consommation des CP correspondants. Les AE ayant déjà été consommées dans Chorus lors de la signature de la convention n° 2201140833 avec la Banque de France le 29 juin 2018 (la création dans Chorus de l'EJ relatif à cette convention impliquait de positionner des AE à hauteur de 30 000 €, correspondant à la facture à venir au titre de la période 2018-2019).

Compte tenu du niveau des engagements en 2019, le programme 344 pourra bénéficier d'un montant de report d'AE de 611 300 € nécessaires pour faire face en 2020 et les années suivantes aux besoins de fonctionnement du fonds de soutien.

En matière de crédits de paiement : la consommation de CP s'élève à 47 415,14 €, répartis comme suit :

– règlement des prestations réalisées par la Banque de France à hauteur de 30 000,00 € au titre de la période 2018-2019 ;

- règlement des frais de gestion de l'Agence de services et de paiement au titre de l'année 2018 à hauteur de 8 489,05 € (crédits reportés de 2018) ;
- règlement des frais de gestion de l'Agence de services et de paiement au titre de l'année 2019 à hauteur de 8 926,09 €.

Au titre des dépenses d'intervention :

En matière d'autorisations d'engagements : au cours de la gestion 2019, aucune autorisation d'engagement n'a été mouvementée.

En matière de crédits de paiement : il convient de distinguer :

- le solde de trésorerie dont disposait l'Agence de services et de paiement (ASP) en début de gestion ;
- le niveau de crédits effectivement consommés budgétairement lors des virements de crédits au profit de l'ASP ;
- enfin, le montant d'aide effectivement octroyé aux entités bénéficiaires.

Au 1^{er} janvier 2019, l'ASP bénéficiait d'un solde de trésorerie de 6,956 M€.

Au cours de la gestion 2019, les crédits de paiement versés à l'ASP – et donc consommés budgétairement – au titre des aides à verser aux entités bénéficiaires se sont élevés à 177,466 M€.

Le niveau des aides effectivement versées en 2019 s'est élevé à 182,240 M€ financées, en priorité, à partir du solde de trésorerie de l'ASP disponible au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, l'ASP disposera au 1^{er} janvier 2020 d'un solde de trésorerie à hauteur de 2,181 M€ pour le règlement des échéances d'aide en début d'année 2020.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	0	0	0	177 465 780
Transferts	0	0	0	177 465 780
Total	0	0	0	177 465 780
Total des transferts	0	0	0	177 465 780